

Le conseil municipal s'est réuni le 10 mars 2014

CONTRAT DE MAINTENANCE EGLISES HORLOGES ET CLOCHES

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer le contrat de maintenance entre la Société Bodet et la commune pour la vérification et l'entretien des horloges et cloches des Eglises de Stutzheim et d'Offenheim au prix de 260 € HT par an, en lieu et place du contrat précédemment signé avec la Société Heimlich de Strasbourg en date du 8 août 2001.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise Monsieur le maire à signer une convention de formation professionnelle proposée par le centre de formation du groupe ES de Mundolsheim pour l'organisation d'une action de formation intitulée : B1 (V) – B2 (V) – H1 (V) – H2 (V) électricien au prix de 220 € HT, destinée à un salarié emploi d'avenir recruté en avril 2013.

BUDGET PRIMITIF 2014

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal décide à 12 voix pour et 2 voix contre, d'accepter le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 115 543,49 €
Recettes	1 115 543,49 €

Section d'investissement

Dépenses	936 214,62 €
Recettes	936 214,62 €

TAUX 2014

Sur proposition de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 2 abstentions, décide de maintenir les taux pour 2014 :

- la taxe d'habitation à 10,73 %
- la taxe foncière (bâti) à 13,59 %
- la taxe foncière (non bâti) à 35,82%